

## Délibération du conseil d'administration n°2021/032

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié,

Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 67 membres étaient présents ou représentés sur les 77 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,

## Le Conseil d'Administration dans sa séance du 9 avril 2021

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 67 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prend pas part au vote
- 0 abstention

## DÉCIDE

Par la présente délibération, le Conseil d'Administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve la grille tarifaire de Médiad'Oc mise à jour à la suite du conseil d'administration de l'Association des directeurs de CRFCB du 11 mars 2021 (cf. documents joints)

Toulouse, le 9 avril 2021

Le Président de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

Philippe RAIMBAULT